



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet *Civisme*

Rosemère, le 31 mai 2010 — Dans le cadre de la semaine québécoise des personnes handicapées, les policiers de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville en partenariat avec Place Rosemère et l'Association des paraplégiques du Québec sont fiers d'annoncer l'opération *Civisme*. Cette opération vise à sensibiliser et à informer les citoyens sur le respect des règles et des espaces réservés aux personnes handicapées.

Il est important de rappeler aux citoyens que les places réservées aux personnes handicapées visent à favoriser leur autonomie et leur intégration, en facilitant l'accès à un emploi ou à une activité sociale. Ces places de stationnement sont situées à des endroits stratégiques, près des services essentiels et des entrées principales des centres commerciaux. « Depuis que je suis en place à titre de policier à Place Rosemère, trop souvent j'ai constaté que les gens se servent de ces espaces pour de bonnes raisons selon eux, mais sans y avoir droit; ils commettent ainsi une infraction au Code de la sécurité routière » nous informe l'agent Serge Harvey, initiateur du projet.

Le plan d'action *Civisme* commencera le 1^{er} juin 2010. L'accent sur cette problématique sera mis principalement durant le mois de juin.

L'article 388, codification 31, du Code de la sécurité routière, permet au policier d'émettre un constat d'infraction de 100 \$ plus les frais au contrevenant qui immobilise son véhicule dans un espace réservé aux personnes handicapées sans vignette ou vignette appropriée sur le terrain d'un centre commercial comme Place Rosemère.

« En respectant ces places, vous évitez aux personnes handicapées de circuler entre les voitures, préservant ainsi leur sécurité et leur évitant également de subir les aléas du climat qui gênent souvent les déplacements en fauteuil roulant » nous informe Nicolas Messier de l'Association des paraplégiques du Québec.

« Lors de cette opération, les agents de sécurité de Place Rosemère émettront des constats de courtoisie aux contrevenants afin de sensibiliser et informer la clientèle de Place Rosemère au respect des places de stationnement pour personnes handicapées. Place Rosemère compte 109 places de stationnement réservées aux personnes handicapées et nous sommes fiers de participer activement à ce projet » affirme M. Danny Bastien Directeur Sécurité Place Rosemère.

« Dès sa création en 2005, la Régie de police Thérèse-De Blainville a adopté l'approche de police communautaire basée principalement sur le partenariat stratégique et la réponse aux besoins des citoyens. Par ce projet, nous démontrons encore une fois notre volonté de faire respecter la réglementation en lien avec des plaintes récurrentes des citoyens. Également, je profite de l'occasion pour souligner et encourager les initiatives en matière de résolution de problèmes par nos policiers sur le terrain » conclut l'inspecteur Francis Lanouette responsable de la division gendarmerie et projets spéciaux.

- 30 -

Source : Sergent Martin Charron – (450) 435-2421, poste 3501